

**PROCES-VERBAL N°15 DE LA REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2023 à 20H**

Convocation en date du : 21 avril 2023

Présidence : Madame Béatrice PRITZY

Lieu : Petite salle – Chapelle d 'Huin

Membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : Laurie MAUGAIN

*Présents*: Béatrice PRITZY, Jean-Michel GUIGNARD, Cédric BRAGARD, Bruno DECOURVIERES, Claude DESCOURVIERES, Marie-Odile GARNIER, Pascal GARNIER, Maxime GIRARD, Philippe GROS, David LETONDAL, Laurie MAUGAIN, Mikaël NICOLAS, Christophe REGNIER.

*Absent excusé* : Robert GUYOT

*13 membres présents à la réunion : Quorum atteint*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV n° 14 du Conseil Municipal du 30 mars 2023
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2023
- OAP la Combette des Chaux
- Location logement communal 3 Place de l'Ecole
- Vote des subventions
- Situation Travaux Traversée du Village
- Questions diverses

Validation du procès-verbal n° 14 du 30 mars 2023 : à l'unanimité

En préambule de la séance, le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre jour portant sur la désignation d'un référent déontologue des élus et d'une adhésion d'assistance & conseil mise en place par le Centre de gestion du Doubs. Demande validée par les conseillers municipaux à l'unanimité.

**1. DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE AUX ELUS ET ADHESION A LA MISSION  
D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL**

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L. 111-1-1- du code général des collectivités territoriales ». Le référent déontologue accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Une réflexion a été engagée par le Centre de gestion du Doubs en lien avec l'association des Maires du Doubs et l'association des Maires ruraux du Doubs en vue de mutualiser cette fonction sur un ressort départemental. Le Centre de gestion du Doubs propose une solution clé en main afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle obligation imposée par le législateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Centre de gestion du Doubs portant sur la liste désignant les référents déontologues des élus, précise que cette liste pourra évoluer, fixe à 6 ans la durée d'exercice de leurs fonctions, autorise le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

#### **DCM 1 27 04 2023**

### **2. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023**

La délibération prise en mars 2023 augmentant les taux de fiscalité directe locale est illégale du fait que le taux appliqué sur la TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) est le taux pivot. Le coefficient multiplicateur de ce dernier étant de 1.0384%, les taux maximums autorisés pour la THRS (Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires) et la TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) doivent augmenter dans ces proportions.

L'exposé du maire entendu, il propose le vote suivant :

- Pour la THRS : 12.80% (12.33 x 1.0384),
- Pour la TFNB : 10.43 % (10.04 x 1.0384).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces taux pour un produit attendu de 105.225 €.

#### **DCM 2 27 04 2023**

### **3. OAP LA COMBETTE DES CHAUX**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) est demandée quant à l'aménagement de cette parcelle. Pour rappel, cette parcelle cadastrée ZN 16 (17a 92 ca) et ZN 22 (25a 99ca) est en portage à l'EPF (Etablissement Public Foncier). Après discussion, il est décidé de définir 2 lots :

- un lot avec la maison + terrain autour qui pourra être réhabilitée en logements et projets divers,
- un lot pour différents terrains à bâtir sur lesquels l'OAP s'appliquera.

### **4. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 3 Place de l'école**

Le Maire rappelle que l'information au public pour la location de l'appartement sis 3 Place de l'école a été faite par voie d'affichage et fait part des demandes reçues en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide l'attribution de ce logement Communal à Mme Cloé Bernard pour un montant mensuel de 370 € auquel s'ajoute 15 € de charges mensuelles par 9 voix Pour et 4 Absentions. La location est effective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Une caution solidaire est demandée à Mme Cloé Bernard.

#### **DCM 3 27 04 2023**

### **5. VOTE DES SUBVENTIONS**

Les subventions accordées en 2022 pour les associations suivantes sont reconduites en 2023 : Comice agricole LEVIER/LES USIERS, ADMR, AFM, Prévention Routière, la Croix Rouge, Semons l'Espoir, Don du Sang, Ligue contre le cancer, pompiers de Levier, soit 9 X 50 Euros.

Pour les associations du village, une demande par écrit accompagnée du compte rendu de l'assemblée générale sera demandée aux différents présidents.

#### **DCM 4 27 04 2023**

#### **6. SITUATION TRAVAUX Traversée du village**

- Le devis établi par la SARL Chabod Clôtures Espaces Verts pour restaurer une partie du mur de l'enceinte de l'église (25 ml) se monte à 44.870 € HT. Des subventions seront demandées à la Paroisse de Levier et au Département.
- Le mur de soutènement du parking de l'impasse du télégraphe va être embelli d'un mur en pierres.
- La part communale pour l'accès à la maison du 43 Grande Rue se monte à 4.030 € HT.
- L'installation de la fibre pour le 8 Rue du grand Bois se monte à 1.644 € HT.
- Au vu de la situation actuelle des travaux, une moins-value entre 15.000 € et 20.000 € apparaît. Le Conseil Municipal décide d'inclure dans le marché de travaux, la restauration de la Rue de la mairie dans sa totalité et une partie de la Route de Bulle pour un montant de 20.438 €.
- Il est à prévoir la fermeture de la Route Départementale 72 du 14 au 16 juin 2023. Les arrêts des bus se feront au Souillot.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Lundi 8 mai : cérémonie au monument aux morts à 11 heures, suivie d'un vin d'honneur à la petite salle,
- Urbanisme : PC déposé par Anaïs Bouvet 2A Rue de Pontarlier (ZO 129) pour création d'une terrasse, PC déposé par Benoît Dole 2 rue du château d'eau (ZD 2) pour construction d'un garage, DP déposée par Jean-Michel Galy 1 rue du coteau (ZN 23) pour création d'une piscine, DP déposée par Dominique Monneret 19 rue de Pontarlier (ZM 71) pour modules photovoltaïques.
- Vendredi 2 juin 2023 à 20 heures : repas pour la Fête des Mères à la Grande salle.
- Des fissures sont apparues dernièrement à l'école classe 3. La compétence « Ecole » étant attribuée à la CCA 800, cette dernière va demander une étude détaillée pour en déterminer la cause.
- Tous les lots de bois ont été vendus à la vente du 21 avril pour un montant de 920 € HT.
- Suite à la demande de Mme Anguenot pour utiliser la salle des fêtes une fois semaine pour un cours de gymnastique sportive, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Le tirage des jurés d'assise aura lieu Lundi 22 mai 2023 à 18 heures à Frasne.

La séance est levée à 22 heures 45.

La secrétaire,

Laurie MAUGAIN

Le Maire,

Béatrice PRITZY.